



INFMG

La Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.) permet de faire valider les acquis de son expérience de nature professionnelle (salarié, non-salarié ou bénévole) par un jury en vue d'**obtenir tout ou partie d'une certification professionnelle enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)**.

Quels diplômes sont concernés ?

- **BPJEPS** : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Sports de Glace spécialité « Educateur Sportif » - disciplines d'Expression, de Vitesse, de Descente ou d'Adresse
- **DEJEPS** : Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité « Perfectionnement sportif » - disciplines d'Expression, de Vitesse, ou de Descente
- **DESJEPS** : Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité « Performance sportive » - disciplines d'Expression, de Vitesse, de Descente ou d'Adresse

Quelles conditions ?

Justifier d'au moins **12 mois d'expérience à temps complet soit 1607 heures**. Ils ne sont pas nécessairement consécutifs.

L'expérience doit être en rapport avec la certification visée :

- activité professionnelle salariée ou non,
- bénévolat ou de volontariat,
- inscription sur la liste des sportifs de haut niveau,

Ces activités sont attestées par toutes pièces justificatives permettant de vérifier la durée, le volume horaire et la nature des fonctions occupées.

ATTENTION : La durée des activités réalisées en formation initiale ou continue ne peut dépasser 50 % du volume horaire global présenté. Peuvent être prises en compte : les périodes de formation en milieu professionnel, les périodes de mise en situation en milieu professionnel, les stages pratiques, les préparations opérationnelles à l'emploi et les périodes de formations pratique de contrat d'apprentissage, de contrat de professionnalisation ou de contrat unique d'insertion.

Comment ça marche ?

Se renseigner et se signaler auprès du service Emploi et Certification de la DRJSCS de votre région

INSTITUT NATIONAL DE FORMATION AUX METIERS DE LA GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISE | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 35 81 | E-mail : contactinfm@ffsg.org

N° de déclaration d'activité 11 75 50445 75 | Siret : 793 199 092 00024



INFMG

Vérifier l'adéquation de votre expérience avec le diplôme choisi auprès d'un cadre de la FFSG et/ou d'un agent de la DRJSCS

OU

Bénéficier gratuitement, avant de déposer votre demande de recevabilité, de l'accompagnement d'un conseiller VAE au sein d'un Point Relais Conseil (PRC) : [ICI](#)
Il pourra aussi vous aider à étudier la pertinence du projet et à en obtenir le financement.

Déposer sa demande de recevabilité auprès de la DRJSCS porteuse de la certification

Il se compose :

- Documents justifiant la durée des activités exercées par le candidat
- Attestations justifiant la durée des formations (initiale ou continue) réalisées en situation de travail
- Certifications ou parties de certifications obtenues
- Documents spécifiques réclamés par l'organisme de certification
- Formulaire de candidature complété et signé ([CERFA n°51260#02](#))

Notice Explicative (à lire avant de remplir le document CERFA n°51260#02)

Si la demande est recevable, **rédigier son dossier de VAE**

Dossier de VAE : [ICI](#)

Envoyer son dossier complet (dossier + pièces à joindre voir page 24) en 3 exemplaires, **2 mois au moins avant la date du jury.**

Calendrier des formations [ICI](#) (ouvrir avec Mozilla Firefox et Chrome).

Soutenir son dossier à l'entretien du jury VAE

En référence à l'article L.335-5 du code de l'éducation (disposition de l'article 9 de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel), **l'entretien est désormais obligatoire** pour les candidats ayant déposés un dossier VAE étudié par le jury. Une convocation sera adressée, **toute absence à cet entretien entraînera un ajournement du candidat.**

Le jury de la VAE

- se réunit au moins une fois par an
- étudie votre dossier en lien avec le référentiel du diplôme
- attribue ou non tout ou partie du diplôme
- notifie par courrier la décision de l'organisme certificateur

INSTITUT NATIONAL DE FORMATION AUX METIERS DE LA GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISE | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 35 81 | E-mail : contactinfm@ffsg.org

N° de déclaration d'activité 11 75 50445 75 | Siret : 793 199 092 00024



INFMG

Accompagnement et Financement

L'**accompagnement est un appui méthodologique** destiné à aider le candidat à constituer son dossier en décrivant et en analysant son expérience professionnelle. Cette aide méthodologique permet au candidat d'**identifier les activités qui seront décrites et de les analyser dans le dossier**. C'est une **démarche volontaire du demandeur** qui décide librement de ce qu'il donne à entendre de ses activités et qui remplit seul le dossier de demande de validation des acquis.

Le rôle de l'accompagnateur

- aider le candidat à analyser son parcours au regard du référentiel du diplôme
- aider le candidat à choisir les activités les plus pertinentes à décrire
- conduire l'aide méthodologique à l'analyse du travail lors des séances d'accompagnement collectif
- s'engager à respecter le devoir de réserve pour tout ce qui aura été dit pendant les temps d'accompagnement.

Le rôle du candidat

- s'informer auprès de la D.R.D.J.S.C.S. de son territoire des conditions et du déroulement de la validation des acquis
- s'informer sur le référentiel du diplôme envisagé
- se rendra aux rencontres prévues dans le module « accompagnement » auquel il est inscrit en respectant les horaires définis
- effectuer le travail demandé par l'accompagnateur à l'issue des rencontres
- **remplir seul son dossier de validation**, en dehors de la présence de l'accompagnateur, il est seul responsable de son dossier.

L'**accompagnement à la VAE peut être financé par :**

- Un Opérateurs de Compétences (OPCO) [ICI](#)
- Le Conseil Régional de votre territoire [ICI](#)
- Pôle Emploi
- Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Fiche outil pour la prise en charge financière d'une démarche de VAE : [ICI](#)

Pour en savoir plus :

Consultez les vidéos et fiches outils de l'Espace Ressources du Portail de la Validation des Acquis de l'Expérience : [ICI](#)

Notamment :

- [Tableau de bord de ma démarche VAE](#)

INSTITUT NATIONAL DE FORMATION AUX METIERS DE LA GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISE | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 35 81 | E-mail : contactinfmg@ffsg.org

N° de déclaration d'activité 11 75 50445 75 | Siret : 793 199 092 00024



INFMG

- Rédiger votre dossier de VAE
- Préparer l'entretien devant le jury VAE

Sources :

Le portail de la VAE : <http://www.vae.gouv.fr/?page=carte-prc>

Service-Public.fr : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2401>

Site de la DRJSCS AURA – Emploi, Formations, Concours : <http://auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gouv.fr/spip.php?article108>

INSTITUT NATIONAL DE FORMATION AUX METIERS DE LA GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISE | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 35 81 | E-mail : contactinfmg@ffsg.org

N° de déclaration d'activité 11 75 50445 75 | Siret : 793 199 092 00024